

Compte Rendu de Séance

Du 24/07/2020

L'an 2020, le 24 juillet à 20h00, Le Conseil Municipal de la Commune de Farges-En-Septaine dûment convoqué, s'est réuni en la salle des Conseils à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain JAUBERT. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux par voie électronique le 20 juillet 2020. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 20 juillet 2020.

Présents : M. ALAIN JAUBERT, M. HERVE POLICARD, Mme MARTINE GOUDIN, M. PHILIPPE LAGARAINÉ, M. JACQUES POURNIN, Mme FRÉDÉRIQUE LHÉRON, Mme CÉCILE GILBERT, Mme SANDRINE COSSART, M. SÉBASTIEN DESVIGNES.

Excusés : M. MICKAËL ALLÉGAERT, Mme MARIELLE DREYFUS, Mme CHARLOTTE GAUTIER, M. NICOLAS LECOMTE, Mme LILIANE COQUIL, M. LUCIEN RELIEU.

Pouvoirs : M. MICKAËL ALLÉGAERT donne pouvoir à Mme SANDRINE COSSART, Mme CHARLOTTE GAUTIER donne pouvoir à Mme MARTINE GOUDIN, M. NICOLAS LECOMTE donne pouvoir à M. HERVE POLICARD, Mme LILIANE COQUIL donne pouvoir à SÉBASTIEN DESVIGNES, M. LUCIEN RELIEU donne pouvoir à SÉBASTIEN DESVIGNES.

Secrétaire de séance : SÉBASTIEN DESVIGNES

Approbation des Comptes rendus des 08 et 10 juillet 2020 :

Après avoir demandé à l'assemblée si des remarques étaient à faire, les comptes rendus des séances des 08 et 10 juillet 2020 sont approuvés.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2020-32 – Vote du Budget Annexe de la Boulangerie:

Monsieur ALAIN JAUBERT, après avoir présenté et proposé les répartitions budgétaires pour 2020, Pour le budget annexe de la Boulangerie, demande au conseil municipal d'approuver ces prévisions.

Exploitation			Investissement		
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Crédits votés	33 889,20	17 718,00	Crédits votés	16 318,00	22 284,40
002 Résultat reporté	0,00	16 171,20	001 Résultat reporté	5 966,40	0,00
Total Exploitation	33 889,20	33 889,20	Total Investissement	22 284,40	22 284,40
TOTAL DU BUDGET					
56 173,60			56 173,60		

Approbation à l'unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2020-33 – Vote des Subventions 2020 :

Le conseil Municipal décide d'attribuer les subventions pour l'année 2020 aux associations suivantes :

- ADMR -----	100,00€
- ASSAD -----	100,00€
- FACILAVIE-----	100,00€
- COOPÉRATIVE SCOLARIE-----	500,00€
- AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS -----	250,00€
- AJSB -----	500,00€
TOTAL DE SUBVENTIONS 2020 -----	1 550,00€

À imputer sur le compte 6574.

Approbation à l'unanimité.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2020-34 – Vote du Budget de la Commune 2020 :

Monsieur ALAIN JAUBERT, après avoir présenté et proposé les répartitions budgétaires pour 2020, Pour le budget de la Commune, demande au conseil municipal d'approuver ces prévisions.

Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Crédits votés	484 857,48	379 279,00	Crédits votés	117 256,67	146 522,45
002 Résultat reporté	0,00	105 578,48	001 Résultat reporté	29 265,78	0,00
Total Fonctionnement	484 857,48	484 857,48	Total Investissement	146 522,45	146 522,45
TOTAL DU BUDGET					
631 379,93			631 379,93		

Approbation à l'unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2020-35 – Convention de mise à disposition de la Garde-Champêtre de Baugy :

Monsieur le Maire, ALAIN JAUBERT rappelle que la convention qui liait la commune de Farges-en-Septaine à la commune de Baugy pour la mise à disposition de la Garde-Champêtre de Baugy, pour une durée de trois ans depuis le 1^{er} mars 2017, a pris fin le 29 février 2020 selon les dispositions de l'article 1^{er} de la convention.

Afin d'adapter la présence de cet agent territorial intercommunal pour la protection du domaine rural, Monsieur le Maire propose de présenter une nouvelle convention à 4h hebdomadaire au lieu de 10h prévues jusqu'à présent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, que la mise à disposition de l'agent territorial intercommunal pour la protection du domaine rural, présent sur la commune de Farges-en-Septaine sera de 4h hebdomadaire.

Approbation à l'unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2020-36 – Effacement de la Dette de M. GODON :

Monsieur le Maire, ALAIN JAUBERT après avoir présenté l'historique de la dette de M. GODON, de 9 183,47€ de loyers impayés, et après avoir informé le conseil municipal de l'effacement de cette dette par le tribunal de grande instance en 2013, suite à un dossier de surendettement validé par la banque de France,

Informe le conseil municipal que cette dette doit être épurée par une inscription budgétaire au compte 6542 du Budget communal de la somme de 9 183,47€.

Approbation à l'unanimité.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Informations diverses :

Monsieur le Maire, Alain JAUBERT informe qu'il a pris un Arrêté n° 20/2020 portant création de Régie de Recettes pour la location de biens meubles, immeubles et tout mobilier de la commune.

Il informe également avoir pris un Arrêté n° 21/2020 portant nomination du Régisseur Titulaire de la Régie de Recettes pour la location de biens meubles, immeubles et tout mobilier de la commune. Madame Sandrine THIBault est nommée Régisseur titulaire pour cette Régie de Recettes.

Monsieur le Maire, Alain JAUBERT propose que Monsieur JACQUES POURNIN soit nommé mandataire suppléant, afin de remplacer Madame Sandrine THIBault en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, pour la Régie de Recettes.

Le conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire, et approuve à l'unanimité la nomination du mandataire suppléant de la Régie de Recettes.

Monsieur le Maire demande à la Commission vie Associative – Animation de prévoir un règlement pour les salles de la commune :

* Salle du Préfa : règlement pour les associations et pour les jeunes de la communes (condition, prêt, location, forfait ménage...)

* Salle du Mille Clubs : étudier les conditions et le montant à retenir sur la caution lorsque la salle n'est pas rendue dans un état satisfaisant.

Monsieur Le Maire demande aux adjoints d'être vigilants lors de la complétude des Bons de commande pour l'achat chez les fournisseurs : les bons doivent être détaillés.

Un échange se fera entre la Commune de Savigny-en-Septaine et Farges-en-Septaine. Sur Ordre de Mission, l'agent de la commune ira avec le tracteur-balayeuse entreprendre des heures de nettoyage sur la commune de Savigny-en-Septaine ; l'agent de Savigny-en-Septaine viendra, sur ordre de mission également, sur notre commune avec une épareuse-débrousailleuse pour effectuer des heures de nettoyage de nos routes communales.

Echange de matériel afin d'éviter leur achat.

Fin de séance à 23h30.

Le Secrétaire,
SÉBASTIEN DESVIGNES



Fait, le 25/08/2020

Le Maire,
ALAIN JAUBERT



